



## Abus d'interets sur un pret

Par **dom\_old**, le **13/05/2007** à **12:00**

En 1987 nous avons contacte un pret aupres d'une banque pour l'achat d'un vehicule.n'ayant pas tenu nos engagement de paiements(liquidation judiciaire ;chomage)nous avons restituer le vehicule.Nous avons jamais recu le montant exact de la vente de ce vehicule,mais de la visite des huissiers ,ah ça oui.plusieurs annees de precariteset de petit tavail ne nous permet pas de regler cette dette.Il y a 5 ans comme j'avais trouve un travail a l'etranger ,je recois un courrier des poursuites pour le paiement de cette dette.Ayant un emploi je m'engage a un versement mensuel?jusqu'il y a 4 ans ou je perds mon emploi.Le dossier est donc revenu en france et huissiers nous reclamais plus d'interets que de somme principale,car les interets ont courus pendant toutes ces annees.Est ce normal??aujourd'hui nous avons montes un dossier de surendettement et ce creancier nous reclame 22000 euros(2000+20000euros d'interets).Nous contestons les interets'mais nous ne savons pas quoi faire car nous n'arrivons pas a trouver un avocat pour nous defendre.C'est inadmissible de profiter de la precarite des personnes.Pouvez vous nous aider ,nous conseilles?ou nous mettre en relations avec un avocat qui voudrais bien nous defendre??nous ne trouvons pas de solution ,vous etes notre dernier espoir.Nous comptons sur votre reponse.Merci pour votre soutiens.

Par **Jurigaby**, le **13/05/2007** à **15:02**

Bonjour.

Tout d'abord, j'aimerais savoir pourquoi vous ne trouvez pas d'avocats? Je ne comprends pas très bien.

S'agissant des intérêts, vous avez la possibilité de demander un délai de grâce sur le

fondement de l'article 1244-1 du code civil. Cela peut vous permettre de respirer un peu.

Par contre, a quoi correspondent ces intérêts précisément? S'agit t'il des interets du prêt stricto sensu ou s'agit t'il d'autre chose?

Cdt.

Par **dom\_old**, le **13/05/2007 à 20:27**

pour mieux comprendre notre inquietude je vais essayer de vs expliquer avec les chiffres ;  
Achat du vehicule en 1987 70 000frs apres deux annees a 1500 par mois perte de l emploi,  
saisie vente du vehicule...disparition du dossier apres le deces de l huissier en charge du dossier ,repris en 2001 par un autre huissier reclament la somme de 80620 frs , dossier repris par un autre cabinet auquelle je verse regulierement jusqu aux 14.02.2005 le solde restant est de 1522€ ,reprise du dossier par un autre huissier qui reclame cette fois 24.576.33 € je ne sais plus comment faire nous avons demander a trois cabinet d avocat qui ne souhaite pas traiter d affaire en surendettement mais nous sommes totalement depasse par les sommes reclamées qui serait dut a de l interet! mais nous avons besoins d aide comment faire comprendre a un tribunal que cette somme est un forfait mais pour notre situation est completement surrealiste;svp que faire